

Gaude-Ferragu, Murielle, *D'or et de cendres. La mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*

Jean-Michel Matz



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/961>

DOI : 10.4000/abpo.961

ISBN : 978-2-7535-1501-7

ISSN : 2108-6443

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 30 mars 2006

Pagination : 173-175

ISBN : 978-2-7535-0273-4

ISSN : 0399-0826

Référence électronique

Jean-Michel Matz, « Gaude-Ferragu, Murielle, *D'or et de cendres. La mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge* », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 113-1 | 2006, mis en ligne le 30 mars 2008, consulté le 23 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/961> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/abpo.961>

à 1540) –, et la main-d'œuvre nombreuse grâce à la forte densité de population. Au plan économique, sans surprise, les activités sont en grande partie tournées vers la production et l'exportation du sel, ce qui contraint en retour les Guérandais aux échanges pour assurer le ravitaillement en grains. Le résultat est l'existence d'une flotte importante dès le début du ^{xiv}^e siècle, mais qui est ensuite confrontée à la concurrence dynamique des Croisicais jusqu'au début du ^{xvi}^e siècle, moment où la deuxième ville du pays entre en stagnation.

Le pays guérandais de la fin du Moyen Âge a désormais son histoire. Par faute de sources, y subsistent des zones d'ombre, et sans doute par faute d'une relecture attentive y traînent aussi diverses scories (p. 42, 55, 63, 81..., ou p. 225, Hugues de Keroulay, chanoine de Guérande et futur évêque de Tréguier, subitement prénommé Hervé), mais ni les unes ni les autres ne viennent nuire à l'intérêt de cette page d'histoire.

Jean-Michel MATZ

GAUDE-FERRAGU, Murielle, *D'or et de cendres. La mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, coll. « Histoire et civilisations », 2005, 397 p., 24 €.

Cet ouvrage est la version remaniée et allégée d'une thèse de doctorat soutenue devant l'Université de Paris X-Nanterre en 2001. À la suite des nombreux travaux consacrés à la mort depuis plusieurs décennies, M. Gaudé-Ferragu a entrepris une recherche qui se place à la confluence de l'histoire religieuse, sociale et politique et de l'anthropologie, en s'attachant à un groupe particulier de défunts, les princes. Partant de l'idée que par sa mort chacun dit une dernière fois ce qu'il a été, l'auteur cherche à déterminer comment leur mort donne l'occasion aux princes de jeter un dernier feu terrestre par la commémoration de leur puissance politique et par la mise en scène de leur pouvoir. L'objectif est donc d'étudier les rituels nobiliaires qui se multiplient autour d'une liturgie des funérailles commune à tous les fidèles, et de mesurer leur efficacité politique. Partant, l'auteur rencontre inévitablement les interprétations proposées par les cérémonialistes américains qui ont travaillé sur les grands rituels de la France monarchique (R. Giesey, R. A. Jackson, S. Hanley, L. Bryant) et dont les théories ont été déjà contestées (A. Boureau, R. Famiglietti...), notamment la fameuse question des « deux corps du roi ». Dans cette perspective, limiter l'étude aux princes s'avère particulièrement pertinent puisque le propre du prince est d'avoir le roi comme référence en toute matière – se trouve ainsi posé le problème de l'imitation d'un modèle souverain – mais aussi comme principal obstacle à son autonomie. Le prince se définit d'une part par sa parenté avec le roi, qu'il soit issu de la lignée directe des Capétiens (ducs d'Alençon ou de Bourbon) ou de la branche des Valois (ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne, de Guyenne ou d'Orléans); d'autre part, le terme s'applique aussi à quelques familles qui, sans être de sang royal, dirigent des principautés patrimoniales puissantes (comtes de Flandre ou de Foix-Béarn, ducs de Bar ou de Bretagne). Au regard du nombre limité de dynasties envisagées, on pourra regretter l'absence de généalogies de ces familles, de même que l'absence de cartes de leurs possessions sur lesquelles il aurait été éclairant de localiser les lieux d'inhumation des princes et les nécropoles familiales – lorsqu'elles existent – en fonction de la situation de leurs États (ensembles territoriaux d'un seul tenant ou

assemblages dispersés) et des centres d'exercice habituels de leur pouvoir et/ou d'établissement de leurs institutions, en général analogues à celles de la royauté (chancelleries, Chambres des comptes).

L'enquête, poursuivie jusqu'au tout début du ^{xvi}^e siècle, débute véritablement vers 1380, lorsque les sources deviennent suffisamment nombreuses : testaments, documents comptables (dépenses d'embaumement, comptes de funérailles), chroniques, récits de funérailles qui prennent valeur de comptes rendus officiels (telle la description par Bretagne, le héraut d'armes d'Anne de Bretagne, de ses funérailles en 1514), et cérémoniaux. L'ouvrage comprend douze chapitres distribués en cinq parties d'inégale longueur. Conformément à la vocation de la revue, le présent compte rendu s'attachera à privilégier les princes de la France de l'Ouest (Alençon, Anjou ou Bretagne), et cela d'autant plus que les uns ou les autres manifestent plus d'une fois une originalité au moment de leur mort et de leurs funérailles.

La première partie est consacrée à l'élection de sépulture (p. 31-90). La tradition princière est à la nécropole familiale, à part égale entre les églises séculières (45 %, en général une cathédrale comme Saint-Maurice d'Angers) et les établissements monastiques traditionnels (42 %), mais exceptionnellement à l'inhumation dans un couvent mendiant, sans doute par souci de distinction avec la petite noblesse ou les élites urbaines qui y trouvent souvent leur dernière demeure. Alençon et Bretagne font exception en pratiquant la dispersion des dépouilles. Les premiers n'adoptent que tardivement une nécropole commune, à la fin du ^{xv}^e siècle, et les princes bretons se distinguent par un véritable éparpillement dans toutes sortes d'églises de leur duché : cathédrales (Jean IV à Nantes, Jean V à Tréguier auprès des reliques de saint Yves), collégiale (Notre-Dame de Nantes pour Pierre II), chartreuse (Arthur III) ou couvents carmes (Jean II à Ploërmel, François II à Nantes). Cette situation singulière trouve plusieurs explications : l'itinérance de ducs sans capitale jusqu'à ce que Nantes s'affirme comme telle dans la seconde moitié du ^{xv}^e siècle; une succession ducale qui échappe au mode patrilinéaire habituel; le poids des dévotions personnelles, peut-être plus fort qu'ailleurs, qui profita aux Carmes. Dernière originalité : en général, les princesses d'Alençon et de Bretagne ne rejoignent pas leur époux, soit parce qu'elles ont été remariées ailleurs après leur mort, soit parce qu'elles sont simplement inhumées dans le lieu de leur décès.

La deuxième partie envisage les funérailles en tant que reflet du rang et de la puissance (p. 91-225). L'art de la distinction princière s'y déploie presque sans limites : traitement spécifique réservé au corps, exposé publiquement et toujours embaumé (sauf pour les princes assassinés); convoi funèbre assimilé à une dernière entrée du prince dans la ville, auquel participent les familiers de l'Hôtel (665 serviteurs dans le cortège de François II de Bretagne en 1488, mais près du double pour le duc de Bourgogne Philippe le Bon à Bruges en 1467); absence rituelle des femmes, recluses dans des chambres de deuil; rituel de l'offrande chevaleresque des « pièces d'honneur » (chevaux, armes, bannières...) qui fait pénétrer dans l'église sépulcrale un cortège de cavaliers en deuil; faste des cérémonies liturgiques, dont le coût total frôle les 25 000 livres avec le duc de Bretagne en 1488 (pour un budget annuel de l'État breton d'environ 480 000 livres d'après Jean Kerhervé).

La troisième partie analyse brièvement l'évolution des funérailles princières vers une forme de cérémonie politique (p. 227-268). Quand elle a lieu, l'évolution est double : la fin de la cérémonie intègre un rituel qui rend public le transfert du pouvoir et manifeste la succession dynastique; d'autre part, l'introduction des insignes manifeste le pouvoir politique du prince défunt pour sa dernière appa-

rition. Par le degré plus ou moins développé de ces changements se dessinent deux sortes de principautés. Aucun insigne du pouvoir n'est exposé dans celles qui vivent dans l'orbite de la royauté. En revanche, celles qui revendiquent une certaine souveraineté élaborent des rituels particulièrement explicites, en Bourgogne comme en Bretagne avec François II où la présentation des sceaux du duché par le chancelier Philippe de Montauban manifeste le pouvoir souverain et la « dignité royale » du prince. La quatrième partie porte sur quelques exemples de funérailles particulières (p. 268-312), celles des princes qui rejettent la pompe funèbre et le langage politique (tel Pierre II d'Alençon en 1404), ou celles des femmes ou des enfants. La cinquième est consacrée au cœur du prince (p. 312-344). La division du corps est née de nécessités pratiques, lorsque la mort intervenait loin du lieu de sépulture choisi, comme ce fut le cas pour Saint Louis devant Tunis en 1270, mais dans le dernier quart du XIII^e siècle, la partition corps-cœur-entrailles est devenue un choix volontaire rapidement interdit par Boniface VIII en 1299, mais la bulle pontificale n'eut pas en France le résultat escompté, rois et princes obtenant des dispenses tout au long du XIV^e siècle; la pratique de la division du corps se raréfia par la suite, exception faite des Angevins. La faveur momentanée auprès des princes résulte de la volonté d'imitation de la royauté, du souhait d'investir des sanctuaires prestigieux (Saint-Martin de Tours pour les Angevins) ou du souci d'occuper divers lieux d'une principauté ou de laisser une trace corporelle dans chaque pièce d'un ensemble territorial dispersé.

Sur un terrain pourtant labouré plus d'une fois, celui de l'histoire de la mort, cet ouvrage, fondé sur une recherche minutieuse et un corpus exhaustif (d'ailleurs, pourquoi un seul document donné en annexe avec le compte des funérailles de Philippe le Bon?), vient livrer une moisson d'apports nouveaux et de conclusions nuancées. Il est servi par un style clair et précis auquel n'enlèvent rien les rares erreurs chronologiques relevées (p. 123, l'épiscopat angevin d'Ulger ou, p. 323, la date de la mort de saint Bernardin de Sienna, un temps confesseur de René d'Anjou).

Jean-Michel MATZ

PRIGENT, Alain, *Les instituteurs des Côtes-du-Nord sous la III^e République. Laïcité, amicalisme et syndicalisme*, Sables-d'Or-les-Pins, Astoure, 2005, 271 p., 20 €.

Alors que les questions de laïcité sont au cœur de l'actualité, Alain Prigent nous livre une histoire des instituteurs des Côtes-du-Nord sous la III^e République. L'ouvrage est la reprise d'un mémoire de maîtrise réalisé sous la direction de Claude Geslin (*Les syndicats d'instituteurs dans les Côtes-du-Nord, 1919-1940*, mémoire de maîtrise, Université de Rennes 2 Haute-Bretagne, 1998, 230 pages). Le cadre chronologique a été élargi à l'ensemble de la III^e République, et débordé même jusqu'au début du XIX^e siècle.

Alain Prigent est par ailleurs l'auteur de plusieurs ouvrages consacrés à l'histoire syndicale des Côtes-du-Nord. Lui-même enseignant, c'est un familier des organisations professionnelles et des sources mises à sa disposition².

2. Deux principaux types de sources ont été dépouillés : les bulletins d'information publiés par les différentes organisations professionnelles, et les rapports émis par les autorités départementales. Tous ces documents sont conservés aux Archives départementales des Côtes-d'Armor.